

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 - 18 HEURES

Présents : André RAYMOND, Michel PONSONNAILLE, Maryse RICHARD, Michel GELY, Dominique DELCROS, Daniel MONTY.

Absents excusés : Thierry MONTEIL, Madeleine GLEIZE, Sylviane ROUJON, Jean-Claude ROUSSET, Jean-Bernard PERRET,

Président de séance: André RAYMOND.

Secrétaire de séance : Maryse RICHARD

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

TAXE D'AMENAGEMENT

Lors d'une précédente réunion, Il avait été débattu de l'instauration de la TAXE D'AMENAGEMENT, sur la commune de Palhers, redevable à l'occasion de la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux pour financer des équipements publics (extension de voies et réseaux, éclairage public, eau, assainissements...).

Elle est calculée en fonction des nouvelles surfaces couvertes. Elle est instruite par les Services de l'Equipement et mise en recouvrement par les Services de la Trésorerie.

Après quelques explications supplémentaires, discussions et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune de Palhers, au taux de 2 %, à compter du 1^{er} Mars 2012.

Les participations pour frais de branchement eau potable de 839 € et d'Assainissement de 305 €, actuellement en vigueur, sont de ce fait annulées et ne seront plus encaissées.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réajuster les tarifs de location de la salle des fêtes, pour tenir compte de l'accroissement des charges, notamment en matière de chauffage et électricité, de l'entretien courant et du renouvellement du petit matériel.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, sur proposition du Maire décide d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2011.

- Location salle des fêtes le week end : **150 €**
- Location salle des fêtes pour manifestation à but lucratif : **210 €**
- Location salle des fêtes pour Associations de la commune : **GRATUIT**

- Location cuisine équipée : **60 €**
- Location cuisine équipée pour associations et habitants de la commune : **GRATUIT**

TRAVAUX DE VOIRIE

PROGRAMME COMMUNAUTE DE COMMUNES 2012

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme de voirie 2012 de la communauté de communes du Gévaudan, il a été prévu le regoudronnage la Voie Communale de Brugers (*de la RD 808 jusqu'au réservoir de Brugers*).

Un devis a été établi par les services de l'équipement pour un montant de 55 204 € TTC.

Les travaux devraient être réalisés dans le courant du mois de juillet 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

